

# Suisse

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Suisse compte 108 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Vingt de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Suisse a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 29 août 2019. L'IM est entré en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet. La Suisse a notifié douze de ses conventions aux fins de l'IM, et a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs qu'elle notifierait une convention aux fins de l'IM uniquement si elle parvient à s'accorder avec ses partenaires sur la façon dont l'IM modifiera leur convention. La Suisse considère que l'IM modifie une convention fiscale couverte de la même manière qu'un protocole portant modification. Un accord avec l'autre juridiction contractante sur la formulation précise des modifications à apporter à la convention fiscale correspondante par l'intermédiaire de l'IM est donc nécessaire pour que la Suisse notifie une convention fiscale aux fins de l'IM.

La Suisse se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées<sup>155</sup>. La Suisse a indiqué avoir accompli ses procédures internes relatives à l'entrée en vigueur de l'IM au regard de ses conventions conclues avec le Luxembourg le 27 mai 2020, ainsi qu'avec la République tchèque et la Lituanie le 18 décembre 2020.

La Suisse n'a pas notifié ses conventions avec les pays suivants : Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bulgarie, Canada, Chine (République populaire de), Colombie, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Hong Kong (Chine), Hongrie, îles Vierges britanniques Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République slovaque, Roumanie, Russie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Émirats arabes unis, Uruguay et Viet Nam. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Albanie, l'Arménie, l'Australie, la Barbade, Belize, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Croatie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, Oman, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, la Slovénie, la Tunisie et l'Uruguay ont notifié leurs conventions avec la Suisse aux fins de l'IM.

La Suisse a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant ses conventions conclues avec l'Arménie, l'Iran\*, le Japon, le Koweït\* et la Macédoine du Nord.

La Suisse a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Albanie, l'Algérie\*, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, e Bangladesh\*, le Bélarus, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Croatie, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, Israël, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Kirghizistan\*, la Malaisie, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, Oman, le Pakistan, le Pérou, les

<sup>155</sup> Les réserves ont été formulée conformément à l'article 35(7)(a) de l'IM.

Philippines\*, la Pologne, le Qatar, la République slovaque, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la Slovénie, le Sri Lanka, le Tadjikistan\*, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago, la Tunisie, l'Uruguay et le Viet Nam.

La Suisse a en outre précisé dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que ses conventions avec Antigua-et-Barbuda, l'Azerbaïdjan\*, la Barbade, Belize, les Îles Vierges britanniques, le Taïpei chinois\*, la Dominique, l'Équateur\*, la Gambie\*, le Ghana\*, la Grenade, le Malawi\*, le Moldova\*, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Turkménistan\*, l'Ouzbékistan\* et le Venezuela\* ne soulevaient pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

La Suisse met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP<sup>156</sup>.

Dans leurs réponses au questionnaire d'examen par les pairs, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines ont indiqué que leurs conventions avec la Suisse ne soulevaient pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal, au regard de leurs juridictions respectives.

## B. Conclusion

L'Albanie, l'Australie, la Barbade, Belize, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Croatie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, Oman, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, la Slovénie, la Tunisie et l'Uruguay ont notifié leurs conventions avec la Suisse aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre le standard minimum.

La Suisse est invitée à accomplir et à notifier l'accomplissement de ses procédures internes relatives à la prise d'effet de l'IM au regard de ses conventions fiscales couvertes par l'IM n'ayant pas encore fait l'objet d'une telle notification.

## Synthèse de la réponse de la juridiction – Suisse

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Non	Non	COP
3	Algérie*	Non	Non	COP
4	Allemagne	Non	Non	COP
5	Arabie saoudite	Oui, autres		COP
6	Argentine	Non	Oui, IM	COP
7	Arménie	Non	Oui, autres	COP
8	Australie	Non	Non	COP
9	Autriche	Non	Oui, IM	COP
10	Bahreïn	Oui, autres		COP
11	Bangladesh*	Non	Non	COP
12	Bélarus	Non	Non	COP
13	Belgique	Non	Non	COP

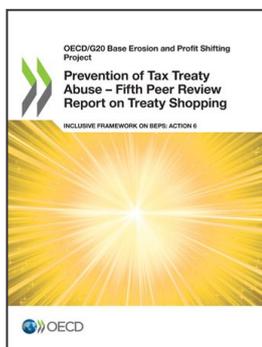
<sup>156</sup> Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Suisse choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

14	Brésil	Oui, autres		COP
15	Bulgarie	Non	Non	COP
16	Canada	Non	Non	COP
17	Chili	Non	Oui, IM	COP
18	Chine (République populaire de)	Non	Non	COP
19	Chypre*	Oui, autres		COP
20	Colombie	Non	Non	COP
21	Corée	Oui, autres		COP
22	Côte d'Ivoire	Non	Non	COP
23	Croatie	Non	Non	COP
24	Danemark	Non	Non	COP
25	Égypte	Non	Non	COP
26	Émirats arabes unis	Non	Non	COP
27	Espagne	Non	Non	COP
28	Estonie	Non	Non	COP
29	États-Unis	Non	Non	LOB détaillée
30	Finlande	Non	Non	COP
31	France	Non	Non	COP
32	Géorgie	Non	Non	COP
33	Grèce	Non	Non	COP
34	Hong Kong (Chine)	Non	Non	COP
35	Hongrie	Non	Non	COP
36	Inde	Non	Non	COP
37	Indonésie	Non	Non	COP
38	Iran*	Non	Oui, autres	COP
39	Irlande	Oui, autres		COP
40	Islande	Non	Oui, IM	COP
41	Israël	Non	Non	COP
42	Italie	Non	Oui, IM	COP
43	Jamaïque	Non	Non	COP
44	Japon	Non	Oui, autres	COP + LOB
45	Kazakhstan	Non	Non	COP
46	Kirghizistan*	Non	Non	COP
47	Kosovo*	Oui, autres		COP
48	Koweït*	Non	Oui, autres	COP
49	Lettonie	Oui, autres		COP
50	Liechtenstein	Oui, autres		COP
51	Lituanie	Oui, IM		COP
52	Luxembourg	Oui, IM		COP
53	Macédoine du Nord	Non	Oui, autres	COP
54	Malaisie	Non	Non	COP
55	Malte	Oui, autres		COP
56	Maroc	Non	Non	COP
57	Mexique	Non	Oui, IM	COP
58	Mongolie	Non	Non	COP
59	Monténégro	Non	Non	COP
60	Norvège	Oui, autres		COP
61	Nouvelle-Zélande	Oui, autres		COP
62	Oman	Non	Non	COP
63	Pakistan	Non	Non	COP
64	Pays-Bas	Oui, autres		COP
65	Pérou	Non	Non	COP
66	Philippines*	Non	Non	COP

67	Pologne	Non	Non	COP
68	Portugal	Non	Oui, IM	COP
69	Qatar	Non	Non	COP
70	République slovaque	Non	Non	COP
71	République tchèque	Oui, IM		COP
72	Roumanie	Non	Non	COP
73	Royaume-Uni	Oui, autres		COP
74	Russie	Non	Non	COP
75	Serbie	Non	Non	COP
76	Singapour	Non	Non	COP
77	Slovénie	Non	Non	COP
78	Sri Lanka	Non	Non	COP
79	Suède	Oui, autres		COP
80	Tadjikistan*	Non	Non	COP
81	Thaïlande	Non	Non	COP
82	Trinité-et-Tobago	Non	Non	COP
83	Tunisie	Non	Non	COP
84	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
85	Ukraine	Oui, autres		COP
86	Uruguay	Non	Non	COP
87	Viet Nam	Non	Non	COP
88	Zambie	Oui, autres		COP

## Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Antigua-et-Barbuda	Oui
2	Azerbaïdjan*	Non
3	Barbade	Oui
4	Belize	Oui
5	Dominique	Oui
6	Équateur*	Non
7	Gambie*	Non
8	Ghana*	Non
9	Grenade	Oui
10	Îles Vierges britanniques	Oui
11	Malawi*	Non
12	Moldova*	Non
13	Montserrat	Oui
14	Ouzbékistan*	Non
15	Sainte-Lucie	Oui
16	Saint-Kitts-et-Nevis	Oui
17	Saint-Vincent-et-Grenadines	Oui
18	Taipei chinois*	Non
19	Turkménistan*	Non
20	Venezuela*	Non



Extrait de :

## Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

### Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Suisse », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ba81f73f-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.